

Protocole d'urgence – Environnement : Évacuation d'un plan d'eau

L'évacuation d'un plan d'eau peut être nécessaire pour plusieurs raisons, par exemple à cause des conditions météorologiques ou de la recherche d'une personne manquante.

Être bien préparée

1. Disposer d'un système sonore et d'un code propre à l'évacuation d'un plan d'eau. Ce code doit être connu des participantes et du personnel.
2. Prévoir un ou des lieux de rassemblement autour du plan d'eau, en avisant les participantes et le personnel.
3. Disposer d'un moyen de contrôle des présences. Valider les informations du ***protocole de rassemblement et de dénombrement des participantes***.
4. Disposer d'un moyen de communication avec le site principal.
5. Disposer d'au moins une embarcation d'urgence adaptée au plan d'eau.

En situation d'urgence

1. Au signal sonore, se rendre au lieu de rassemblement le plus proche ou, si ce n'est pas possible, regagner la rive la plus proche. Procéder au comptage.
2. Si des participantes ou des membres du personnel manquent à l'appel, en avisant une responsable du site et mettre à exécution le ***protocole d'opération de recherche sur un plan d'eau***.
3. S'il s'agit d'une urgence météo, se regrouper à l'endroit le plus sûr et attendre la fin de l'évènement ou les consignes d'une responsable.
4. Demeurer en communication avec une responsable.
5. Au besoin, mettre à exécution le ***protocole de gestion de crise***.

Après l'intervention

1. Sur consigne d'une responsable, reprendre les activités normales ou regagner le site principal.
2. Remplir un rapport d'incident ou d'accident.
3. Mettre à exécution le ***protocole de retour sur l'évènement***.